Stop béton maintenant !

À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques. Celles-ci comprennent :

- **l'aménagement du territoire ;**
- **le logement ;**
- **la préservation des terres agricoles ;**
- **la biodiversité ;**
- **et la démocratie citoyenne.**

Merci d'avance pour votre temps.

Nous diffuserons les différentes réponses qui nous seront apportées aux citoyen·ne·s de la commune via les réseaux sociaux.

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Nous vous demandons de vous positionner sur une échelle de 1 à 4 :

- **1 pour *pas du tout d'accord ;***
- ***2 pour plutôt pas d'accord ;***
- ***3 pour plutôt d'accord ;***
- ***4 pour tout à fait d'accord.***

Vous avez ensuite un espace pour expliquer votre position.

Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

a. Aménagement du territoire

Votre liste est-elle favorable à

a. Revoir votre Schéma de Développement Communal de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

1 2 3 4

Le Schéma de structure communal adopté en 2012 à l'initiative de l'Echevin écolo Arnaud Gavroy est considéré comme pionnier à l'échelle de la Wallonie, avec des densités faibles pour les zones excentrées, avec le refus d'ouverture de voirie, etc. En Wallonie, très peu de ces documents ont été évalués. A contrario, c'est le cas du document namurois, évalué sous cette législature. Cette évaluation confirme une inflexion avec un recentrement dans le périmètre d'agglomération des projets importants. Elle permettra le moment venu de préparer l'évolution de celui-ci pour s'intégrer dans la vision wallonne traduite dans le SDT. Sans SDT, il était impossible d'initier une révision du document.

La Ville de Namur s'est donc emparée des leviers en sa possession. Protéger les terres agricoles ou forestières ainsi que les espaces verts de l'artificialisation correspond aux idées défendues de longue date par Ecolo tant au niveau local qu'au niveau régional. Dans cette perspective, les leviers les plus importants sont détenus par le pouvoir régional tant au niveau du pouvoir législatif que dans le cadre des procédures de permis et de recours dès lors que les dossiers les plus importants transitent par ses services ou atterrissent sur sa table.

b. Adopter un moratoire en refusant toute demande de permis impliquant l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

1 2 3 4

La Ville de Namur fait partie des rares communes ayant eu recours à des moratoires (le long de la N4… le temps d'adopter un Schéma directeur avant le Schéma de structure, // pour l'implantation de commerce… le temps d'affiner sa stratégie et sa ligne de conduite en la matière). Les moratoires constituent des messages politiques importants mais sont juridiquement fragiles (obtention de permis en recours, risque de deux poids deux mesures entre demandeurs), à usage temporaire. A quoi conduirait un moratoire avec un sujet aussi vaste et dont la Ville ne détient pas les leviers pour décider de le lever, singulièrement en cas d'inaction des autorités supérieures ?

Les dispositions du Schéma de structure, la carte du réseau écologique, les différents guides d'urbanisme adoptés par la Ville limitent bien mieux qu'ailleurs ce processus d'artificialisation et en régulent la densité.

b. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Votre liste est-elle favorable à

a. Mettre en place diverses mesures et actions afin de lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants (taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales…) ?

1 2 3 4

Oui, Ecolo Namur est en faveur d'une lutte active contre les logements inoccupés.

Au cours de la législature qui se termine, la ville de Namur a mis en place une série de mesures, à l'initiative de Philippe Noël, Président du CPAS en charge du Logement, visant à réduire le nombre de logements vides, qui sont une aberration sociale au vu du nombre de personnes en recherche de logement : création d'un poste de « facilitateur logements inoccupés », augmentation du nombre de constats de logement inoccupés, encouragements financiers à la prise en gestion par l'agence immobilière sociale (AIS), accompagnement et information aux propriétaires, augmentation de la taxation sur les logements inoccupés. Ultime mesure : la procédure d'action en cessation pour contraindre les propriétaires à louer, aménager ou revendre leur bien. Une première action en cessation a été gagnée par la Ville en 2024.

Résultats : 519 dossiers de logements inoccupés ont été ouverts au cours de la législature. 294 ont été clôturés (par une vente, une mise en location ou une requalification en résidence secondaire notamment) et 225 sont encore en cours.

Pour l'accès aux logements existants, la Ville de Namur a décidé – sous l'impulsion d'Ecolo – de prioriser le logement parmi les charges d'urbanismes imposées aux promoteurs immobiliers, chaque fois que c'est possible. Lorsqu'un permis d'urbanisme pour un ensemble immobilier est délivré, 1 logement sur 10 est confié à l'AIS, qui en assure la gestion et permet d'y loger des familles ou des personnes seules à loyer réduit. Depuis 2020, le Collège a ainsi décidé de confier 48 logements à l'AIS.

A côté de ses sociétés de logements publics et de son AIS, la Ville de Namur dispose d'un outil rare en Région wallonne avec sa Régie foncière qui relève des attributions de l'Echevine écolo Charlotte Mouget. La Régie s'attèle à la réhabilitation d'espaces déjà artificialisés et parfois pollués (qu'on peut aller jusqu'à considérer comme des chancres urbains) au travers de processus tels que la Rénovation urbaine ou les SAR [Sites à Réaménager] : hier les immeubles de la rue des Brasseurs, les Abattoirs, le Caméo, le parking des Casernes et à l'avenir plusieurs projets à Jambes ou Bomel (archives de l'Etat, Huilerie Honet…).

Il faut également mentionner la création sous cette législature de la Maison de l'Habitat, un guichet unique offrant aux citoyens et citoyennes des informations et des conseils sur le logement. La Maison rassemble divers organismes namurois, tels que le CPAS, des sociétés de logement public, l'AIS et des associations, dans le but de simplifier l'accès à ces services. Elle apporte une aide multidisciplinaire aux personnes à la recherche de

logement ou confrontées à des difficultés, tout en proposant son assistance aux propriétaires pour la gestion de leurs biens immobiliers.

En 2024-2023, Ecolo Namur entend intensifier son action en faveur du logement.

Nous voulons par exemple intensifier la politique de réaménagement des étages des commerces afin d'accueillir des ménages en centre-ville, en créant au sein de l'administration une cellule d'accompagnement des propriétaires incluant un ou une architecte et en achetant des étages vides au-dessus des commerces pour recréer du logement. Ou encore mener une politique plus active de promotion de l'AIS auprès des propriétaires privés.

b. Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

1 2 3 4

Sous cette législature 18-24, outre l'appui au Guichet de l'Energie, la Ville de Namur a mis en place des mécanismes et primes pour encourager à la rénovation :

1. *Prime audit complémentaire à la prime régionale*
2. *Plateforme En'Hestia pour accompagner les citoyens et citoyennes dans leurs démarches concrètes*
3. *Projet « RueNovation » qui vise la massification de la rénovation ou pour le dire autrement des rénovations groupées par rues/quartiers.*

Il s'agit d'un axe fort de notre programme communal : nous voulons soutenir la rénovation, en particulier énergétique, des bâtiments afin d'offrir une qualité de vie confortable et digne à chacun et chacune tout en diminuant la consommation d'énergie. Nous le ferons en poursuivant les initiatives prises en 2018-2024, mais aussi notamment :

- en maintenant les primes communales pour l'audit énergétique, et en créant si possible de nouvelles primes complémentaires à celles de la Région wallonne afin d'encourager les travaux et investissements destinés à améliorer l'enveloppe énergétique des logements. Néanmoins, sans vision claire de l'évolution de la politique wallonne pour ce qui est du soutien à la rénovation et eu égard à la situation financière compliquée tant de la Région que des grandes villes wallonnes, il est difficile de se prononcer sur l'ampleur du soutien financier que la Ville de Namur pourra octroyer à ses citoyens et citoyennes.

- en facilitant et accélérant les procédures administratives qui concernent les travaux d'isolation et de végétalisation des bâtiments, à l'instar de la procédure rapide et gratuite mise en place pour l'isolation de façade par l'extérieur des bâtiments.

- en soutenant le développement de modes de chauffage durables (dont les réseaux de chaleurs collectifs), et ce en priorité dans des rues et quartiers socioéconomiquement défavorisés.

- en développant un outil didactique détaillant l'ensemble des aménagements d'isolation réalisables sans permis.

c. Soutenir une division des logements, contrôlée via les guichets d'aide au logement et le plan de cohésion sociale et subordonnée à un accompagnement technique dans les lieux bien desservis en transports en commun ?

1 2 3 4

La Ville de Namur a adopté depuis plusieurs années des lignes de conduites pour encadrer la division des logements.

Ecolo Namur est prêt à revoir ces balises (dans le respect de la réglementation qui s'impose aux communes) pour accepter davantage de divisions de maisons unifamiliales en petits logements.

Briser ce tabou est en effet aujourd'hui nécessaire pour répondre à la demande grandissante de logements pour des personnes seules ou en couple, qui est une tendance forte de notre société. Cela doit évidemment se faire dans un cadre strict et en gardant en ligne de mire la qualité de vie, pour éviter toutes les dérives potentielles (surdensité, marchands de sommeil, spéculation immobilière, ventes 'à la découpe' intempestives) et préserver également des possibilités pour l'habitat familial en cœur de ville et la mixité dans les quartiers.

Nous voulons aussi faciliter la division de logements unifamiliaux afin de pouvoir accueillir des projets solidaires et intergénérationnels (ex : kangourou).

Nous voulons enfin encourager les nouvelles manières d'habiter : colocation, habitat groupé, éco-lieu, habitat intergénérationnel, logements communautaires, afin de répondre collectivement et solidairement à différents besoins. Nous voulons également poursuivre notre action en faveur de l'habitat léger sur le territoire namurois.

c. Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à

a. Réaliser une grande analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles qui inclurait toutes les terres agricoles (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), l'affectation réelle des terres agricoles (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non utilisées, etc.), une analyse détaillée des terres agricoles non utilisées pour l'agriculture (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires,

1 2 3 4

La première partie de cette excellente proposition a déjà été rencontrée. A défaut d'un service dédicacé, le cabinet de l'Echevine Charlotte Mouget a réalisé ce relevé des terres cadastrées agricoles sur le territoire de Namur et de leur affectation. Cette étude a été portée à la connaissance du Conseil Agroalimentaire Durable Namurois (CADN) crée lui

aussi sous cette législature. Il revient au CADN et aux services dont le SACé (Service Air-Climat-Energie) d'identifier les études et analyses complémentaires les plus pertinentes pour orienter l'action communale : identifier les grandes parcelles et propriétaires pour installer des haies, …

b. Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysages espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

1 2 3 4

Cette législature a vu pour la première fois ces enjeux saisis à bras le corps : étude précitée, création du CADN, création du SACé, mentionnés précédemment, lancement d'initiatives pilotes, rachat de potagers collectifs pour mieux les préserver [Bosquets], acquisition de 10 Ha de terres agricoles à Bouge pour initier des projets-pilotes, création d'une cuisine centrale de réchauffe au CPAS pour fournir les homes et les écoles (démarche green deal), prise de participation dans les coopératives locales en charge de l'alimentation durable,… Nos trois mandataires exécutifs écolos, avec leurs attributions respectives (Transition écologique, Enseignement, CPAS) ont porté ces initiatives totalement nouvelles.

La Ville dispose de peu de terres agricoles et la plupart des terres du CPAS font l'objet de baux. Sous cette législature, sous l'impulsion de l'Echevine Charlotte Mouget, la Ville a initié deux démarches reconnues par d'autres pouvoirs locaux ou le secteur associatif comme pionnières : la mise à disposition d'un terrain communal à Temploux et l'acquisition de terres agricoles à Bouge pour accueillir un projet nourricier et diversifié.

c. S'engager à garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au Plan de Secteur ?

1 2 3 4

Oui. La Ville de Namur et sa Régie foncière ne sont propriétaires que d'un nombre limité de parcelles, dont certaines sont bâtissables et pas à usage agricole. Les parcelles plus grandes, permettant un usage agricole ont fait l'objet de processus innovant comme explicité ci-avant. Nous n'identifions pas de projets qui menaceraient les terres publiques.

d. Biodiversité et espaces verts

Votre liste est-elle favorable à

a. Mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés, afin d'accroître la biodiversité (plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public…) ?

1 2 3 4

Oui, ce sont bien les options politiques portées par Ecolo de longue date et par Ecolo Namur dans son action. Le nouveau plan d'aménagement forestier et la mise en réserve intégrale de près de 30%, la replantation d'hectares entiers à Naninne s'inscrivent dans cette logique. La Ville encourage et facilite la végétalisation des façades et dans les aménagements des espaces publics qu'elle entreprend, singulièrement tout le projet de piétonnier, veille à la végétalisation de ceux-ci. Il faut également mentionner la création récente du Parc des Arts là où auparavant il y avait une « mer de bitume » (parking des Casernes) et le chantier actuellement en cours pour la création du Parc des Dames Blanches.

La lecture de notre programme est sans équivoque à ce propos (et nous vous en conseillons vivement la lecture, il s'agit du premier chapitre) : ancrer la transition écologique dans l'action communale, outiller cette transition, monter l'exemple, soutenir les actions citoyennes, …

b. Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou·te·s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des villages ?

1 2 3 4

Notre programme explicite notre ambition d'augmenter la part naturelle du territoire et le souhait de rendre la nature plus accessible à tous au travers du concept de "3-30-300" qui y figure en toutes lettres :

- *Au moins 3 trois arbres visibles depuis chaque logement*
- *Minimum 30% de couverture arborée*
- *Un parc, une forêt ou un espace vert à maximum 300 mètres de chaque habitation*

Mais aussi en continuant à créer de nouveaux espaces verts dans les zones densément urbanisées et les zones les plus sujettes aux phénomènes d'îlots de chaleur ou encore en pratiquant le ré-ensauvagement de certaines zones (cfr question précédente).

e. Démocratie / Accès à l'information

Votre liste est-elle favorable à

a. Élargir l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier, notamment par la

publication des dossiers complets de demandes de permis faisant l'objet d'enquêtes publiques sur le site web de la Ville ?

1 2 3 4

Ecolo Namur est tout à fait d'accord avec cet enjeu qui a été fortement soutenu par les 2 Echevines écolos de cette législature en charge de la participation citoyenne, Patricia Grandchamps et Christine Halut. Et pour aller plus, notre programme prévoit ceci :

Améliorer la transparence des actions communales

- en renforçant l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, en indiquant davantage d'informations sur les panneaux d'affichage (plans et description plus complète) et en revoyant les procédures d'affichages (périmètre, délais, etc.)

- en donnant accès aux citoyens et citoyennes à toutes les informations stratégiques (sur le site Internet et par papier sur demande) :

- publication sur le site internet des études stratégiques et cahiers des charges passés au Conseil communal
- en amont du Conseil communal, publication des projets de délibération ainsi que les annexes des points stratégiques (cahier des charges, rapport d'études, plans notamment)
- mise en avant des droits des citoyens et citoyennes sur le site, notamment du droit d'interpellation citoyenne

b. Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

1 2 3 4

Ecolo Namur est tout à fait d'accord avec cet enjeu et a dans son programme ceci :

Faciliter et développer l'expression et la participation citoyenne

- *en permettant l'initiative citoyenne via des consultations populaires et en s'engageant à suivre les résultats des votes*
- *en organisant des processus participatifs de qualité pour les projets importants (études, rédaction de plans stratégiques, travaux dans l'espace public ou dans des bâtiments publics, etc.)*

c. Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

1 2 3 4

Les conditions sont réunies, avec le SDT qui doit permettre de rencontrer l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050 et l'évaluation du Schéma de structure de 2012, pour initier un Schéma de Développement Communal qui réponde aux enjeux du XXIème siècle, résilience et préservation de la biodiversité. Notre programme indique expressément cette volonté d'un SDC nouveau et le rôle actif qu'Ecolo Namur souhaite donner aux citoyennes et citoyens en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.